

Direction Sécurité Sûreté

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et la Mer
Monsieur le Directeur du BEATT
Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

La Plaine St Denis,
25/01/10

N/REF : L0051010/FG/GP
Copies : PCD - GB

Objet : Rapport d'enquête accident de Transport Terrestre
Référence : Rapport BEATT de décembre 2009
Votre lettre du 23 décembre 2009

Monsieur le Directeur ,

En réponse à votre lettre citée en 2^{ème} référence et après lecture du rapport BEATT nous vous précisons les mesures adoptées par le Consortium Stade de France.

- **Recommandation R1 :**
Le dispositif mis en place en collaboration avec l'organisateur et la Préfecture sera respecté lorsque le Consortium Stade de France est organisateur.

Il serait toutefois souhaitable de rajouter qu'une zone de stationnement sera prévue à chaque événement pour les cars non identifiés au préalable. Délai immédiat.
- **Recommandation R2 :**
L'information proposée sera répercutée à chaque événement aux organisateurs de déplacements. Délai immédiat.
- **Recommandation R6 :**
Ce recensement ne nous paraît pas être de la compétence du Consortium Stade de France.
La Préfecture de Seine St Denis doit prendre en charge cette recommandation associée aux services publics compétents.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'assurance de ma considération distinguée.

Gilles PAINEAU



Consortium Stade de France

ZAC du Cornillon Nord / 93216 Saint-Denis La Plaine Cedex

Tél. : 01 55 93 00 00 / Fax : 01 55 93 00 03

www.stadefrance.com

SA au capital de 29 727 558 € / 399 452 564 RCS Bobigny / SIRET 399 452 564 000 20